

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 février 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Le conseiller M. Claude Beaudoin et le directeur général M. Martin Houde.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-02-099 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 février 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.3 Modification / Protocole d'entente / Gestion du Centre multisports / Demande d'autorisation / MAMOT / Autorisation de signature
- 7.3 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Agente de bureau 2

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} février 2016 / Séance extraordinaire du 8 février 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2016
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Opposition / Régie des alcools, des courses et des jeux / Demande d'autorisation pour les activités de danse et spectacles / Désistement
 - 5.3 Modification / Protocole d'entente / Gestion du Centre multisports / Demande d'autorisation / MAMOT / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 29 janvier 2016
 - 6.3 Taxes municipales / Radiation de compte à recevoir / 9254-5797 Québec inc.

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
 - 7.2 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts (Bloc-D)
 - 7.3 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Agente de bureau 2

- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Contrat de service / Imprimante à cartes Primacy, de marque Evolis
 - 9.2 Contrat de service / Câblodistributeur / Mesures d'urgence

- 10. Arts et culture**
 - 10.2 Déclaration de Vaudreuil-Dorion / Agenda 21 de la Culture

- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2016

- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016
 - 13.2 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-16-05 / Fourniture de deux voitures type compacte de marque Honda, modèle Civic

- 14. Eaux**
 - 14.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec (appel d'offres n° CHI-20162018) / Fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg / Années 2016 à 2018
 - 14.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Fourniture de produit chimique Pass 10 / Année 2016
 - 14.3 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Fourniture de produit chimique hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) / Année 2016

- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Réaménagement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1691

- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Dérogation mineure / 3051, boulevard de la Gare / Deuxième enseigne à plat au mur arrière / Deuxième enseigne à plat au mur latéral / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU 16-01-04
 - 16.3 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 280, boulevard Harwood / Lot 5 755 429 (projeté) / CCU 15-12-199 / Modification de la résolution n° 16-01-040

- 17. Environnement**
 - 17.4 Adoption / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion

- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement n° 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare
- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1717 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rue des Aubépinés
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1566-05 / Modification / Règlement sur les nuisances / Portée de l'article 35.2 (RMH 450)
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1694-08 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-02-100 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} février 2016;
- séance extraordinaire du 8 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-02-101 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-02-102 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Claude Beaudoin soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016.

« ADOPTÉE »

16-02-103 Opposition / Régie des alcools, des courses et des jeux / Demande d'autorisation pour les activités de danse et spectacles / Désistement

CONSIDÉRANT la résolution 15-08-728 à l'effet de ratifier une opposition à une demande d'autorisation présentée à la Régie des alcools des courses et des jeux pour des activités intérieures de danse et spectacles sans nudité pour un établissement sis au 84, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que les raisons invoquées à l'encontre de la demande ne sont pas liées à l'exploitation de l'intérieur de l'établissement, mais plutôt à sa terrasse;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'opposition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se désiste de son opposition logée à l'égard de cette demande pour l'établissement 1363-183 et que le greffier en informe la Régie des alcools, des courses et des jeux.

« ADOPTÉE »

16-02-104 Modification / Protocole d'entente / Gestion du Centre multisports / Demande d'autorisation / MAMOT / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 11-04-281, 11-06-578 et 12-11-1023 confiant à l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) la gestion du Centre multisports, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu à cette fin entre la Ville et CMCJ a été autorisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 20 juillet 2011 (AM 270680);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités contenues audit protocole;

CONSIDÉRANT qu'un projet de protocole transmis au MAMOT le 15 décembre 2015 en vertu de la résolution 15-12-1126 n'a pas été accepté en raison de sa forme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter une nouvelle demande avec un texte reformulé;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit autoriser les modifications apportées au protocole;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'autorisation afin de modifier le protocole de gestion avec CMCJ, le tout selon les termes contenus au Protocole d'entente révisé daté du 15 février 2016;

QUE le maire et le greffier soient en outre autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole révisé, et ce, conditionnellement à l'autorisation du Ministre.

« ADOPTÉE »

16-02-105 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 29 janvier 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 29 janvier 2016 totalisant un montant de 4 512 483,99 \$.

16-02-106 Taxes municipales / Radiation de compte à recevoir / 9254-5797 Québec inc.

CONSIDÉRANT que la société 9254-5797 Québec inc. a accumulé 3 250,91 \$ en taxes foncières et intérêts impayés depuis son installation au Centre multisports et n'a jamais été en mesure de verser celles-ci;

CONSIDÉRANT que celle-ci a cessé ses opérations et a été libérée de son bail et du loyer dû par le Centre multisports en vertu d'une entente de quittance mutuelle et transaction signée le 19 février 2014;

CONSIDÉRANT que cette société a été radiée d'office suite à une radiation volontaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville radie de ses livres comptables la somme de 3 250,91 \$, incluant 599,68 \$ d'intérêts, à recevoir du matricule 6128-58-4522-0-002.

« ADOPTÉE »

16-02-107 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la mutation de M^{me} Karine Ladouceur, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la culture le 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs en date du 1^{er} février 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Karine Ladouceur dans son poste d'agente de bureau 2 au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 février 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Ladouceur.

« ADOPTÉE »

16-02-108 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Commis aux prêts (Bloc-D)

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-652;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M^{me} Christelle Felx, chef de section – Services au public en date du 25 janvier 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Georges Plourde dans son poste de commis aux prêts au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 février 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Plourde.

« ADOPTÉE »

**16-02-109 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission /
Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Manon Bélanger, agente de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 12 février 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Manon Bélanger, agente de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 1^{er} mars 2016;

QUE QUE la Ville remercie M^{me} Manon Bélanger pour son travail accompli au cours de ses 7 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

16-02-110 Contrat de service / Imprimante à cartes Primacy, de marque Evolis

CONSIDÉRANT que le contrat de service inclus lors de l'achat de l'imprimante à cartes Primacy, de marque Evolis, utilisée par le Service des loisirs et de la culture, expirera le 13 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'offre de service QUO-06579-TB3KXK reçue le 25 janvier 2016 par le fournisseur Ahearn & Soper inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le contrat de service de l'imprimante à cartes Primacy, de marque Evolis, auprès d'Ahearn & Soper inc. pour la période du 14 mars 2016 au 13 mars 2019, et ce, pour un montant de 1 121,01 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-111 Contrat de service / Câblodistributeur / Mesures d'urgence

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un service télévisuel d'affaires ainsi qu'un accès internet supplémentaire à l'hôtel de ville pour les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de Bell Marchés Affaires, les 25 janvier 2016 et 2 février 2016, pour un contrat de 36 mois pour la programmation « À la Carte 15 » ainsi qu'un contrat de 36 mois pour Internet d'affaires Fibe 10/10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'abonnement de 36 mois à Bell Fibe TV, et ce, pour un montant mensuel de 113,80 \$ ainsi que les frais de 150,00 \$ d'installation, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise l'abonnement de 36 mois pour un accès internet d'affaires Fibe 10/10 auprès de Bell Marchés Affaires, et ce, au montant mensuel de 61 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion aux contrats mentionnés ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-112 Déclaration de Vaudreuil-Dorion / Agenda 21 de la Culture

CONSIDÉRANT les travaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion en lien avec l'Agenda 21 de la culture de la Commission culture de Cités et gouvernements locaux unis;

CONSIDÉRANT la création du Comité Culture 21 VD en 2015 afin de réunir des acteurs provenant de tous les secteurs de la société pour favoriser une vision intégrée et transversale du développement culturel de la ville, et l'engagement de toutes et tous;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu de s'engager concrètement envers la culture;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, de se doter d'une déclaration engageant l'ensemble de son milieu et non seulement la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de cet outil pour orienter les prochaines actions du Comité culture 21 VD;

CONSIDÉRANT les ateliers ciblés par lesquels les acteurs du milieu ont pu collaborer à l'élaboration de la Déclaration de Vaudreuil-Dorion en lien avec l'Agenda 21 de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Déclaration de Vaudreuil-Dorion telle que déposée;

QUE soit transmise la Déclaration ainsi adoptée à la Commission culture de Cités et gouvernements locaux unis ainsi qu'au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

« ADOPTÉE »

16-02-113 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2016

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'événement de remise de subventions aux organismes qui se déroulera le jeudi 25 février prochain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2016, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 4 750 \$;
- La Fondation Richelieu des Trois-Lacs, la somme 950 \$;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion, la somme de 14 250 \$;
- Les Repas partagés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 950 \$;
- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.), la somme de 1 900 \$;
- Association Animation Jeunesse Vaudreuil, la somme de 47 500 \$;
- Centraide Sud-Ouest du Québec, la somme de 950 \$;

Organismes culturels

- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 21 500 \$;
- Chœur Chants de coton, la somme de 1 900 \$;
- Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, la somme de 3 800 \$;
- Ciné-Club La Boîte Lumineuse, la somme de 10 835 \$;

- Club photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 375 \$;
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 4 750 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel, la somme de 26 500 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 61 750 \$;
- La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion, la somme de 52 250 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 57 000 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 7 600 \$;

Organismes sociaux

- Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges), la somme de 1 900 \$;
- Centre de femmes « La Moisson », la somme de 1 190 \$;
- La Relâche (Répit V.S.), la somme de 1 900 \$;
- Fondation de l'Hôpital du Suroît, la somme de 16 400 \$;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, la somme de 950 \$;
- La Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil (carrefour de l'Espoir), la somme de 4 750 \$;
- Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS), la somme de 25 000 \$;
- Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil, la somme de 950 \$.

Organismes sportifs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 950 \$;
- Club de Soccer FC 3 Lacs inc., la somme de 5 000 \$;
- Club de plongeon Vaudreuil-Dorion, la somme de 950 \$;
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil (partenariat), la somme de 5 000 \$;

Événements spéciaux

- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion), la somme de 40 800 \$;
- Les Productions Mondial Danse inc., la somme de 37 000 \$;
- Commission scolaire des Trois-Lacs (Festi-cirque), la somme de 10 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-114 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres villes intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres villes intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et que de ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

16-02-115 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-16-05 / Fourniture de deux voitures type compacte de marque Honda, modèle Civic

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de deux voitures type compacte de marque Honda, modèle Civic, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 2 février 2016 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission reçue était supérieur à l'estimation des coûts;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rejette la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-16-05.

« ADOPTÉE »

16-02-116 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec (appel d'offres n° CHI-20162018) / Fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg / Années 2016 à 2018

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-886 adoptée le 5 octobre 2015 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de chlore gazeux utilisé pour le traitement des eaux pour les années 2016 à 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé à Brenntag Canada inc. le contrat pour la fourniture de chlore gazeux pour les années 2016 à 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Brenntag Canada inc. pour la fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg pour les années 2016 et 2017 en plus de la possibilité d'une année optionnelle soit 2018, et ce, pour un taux unitaire de 2,58 \$ le kilogramme incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le prix unitaire ci-dessus est effectif du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016. Après cette date, les prix seront soumis à la méthode d'indexation trimestrielle décrite au document d'appel d'offres;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture chlore gazeux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété annuellement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-117 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Fourniture de produit chimique Pass 10 / Année 2016

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-907 adoptée le 1^{er} octobre 2012 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour les années 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture de produits chimiques Pass 10 pour l'année 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture produits chimiques Pass 10 pour l'année 2016, et ce, pour un taux unitaire de 0,387 \$ le kilogramme liquide incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture produits chimiques Pass 10 pour l'année 2016 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-118 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Fourniture de produit chimique hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) / Année 2016

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-907 adoptée le 1^{er} octobre 2012 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour les années 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à LAVO inc. le contrat pour la fourniture de produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à LAVO inc. pour la fourniture produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2016, et ce, pour un taux unitaire de 0,255 \$ le litre incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture produits chimiques hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) pour l'année 2016 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-119 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-13-R1668-01 / Services professionnels / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Réaménagement du boulevard de la Gare / Règlement n^o 1691

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de services professionnels reliés au projet « Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard et le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard – appel d'offres n^o 401-110-13-R1668-01 » totalisant un montant de 16 558,78 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1691.

« ADOPTÉE »

16-02-120 Dérogation mineure / 3051, boulevard de la Gare / Deuxième enseigne à plat au mur arrière / Deuxième enseigne à plat au mur latéral / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU 16-01-04

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour un immeuble sis au 3051, boulevard de la Gare, les éléments suivants;

- deux enseignes à plat au mur arrière (boulevard de la Gare) d'un bâtiment à occupants multiples faisant front à une rue en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n^o 1275 qui autorise une seule enseigne par mur;
- deux enseignes à plat au mur latéral (rue Édouard-Lalonde) d'un bâtiment à occupants multiples faisant front à une rue en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n^o 1275 qui autorise une seule enseigne par mur;

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 16-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 30 janvier 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3051, boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

16-02-121 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 280, boulevard Harwood / Lot 5 755 429 (projeté) / CCU 15-12-199 / Modification de la résolution n^o 16-01-040

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-040 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 280, boulevard Harwood, la demande d'exemption de l'obligation de fournir 51 cases de stationnement en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case, tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n^o 1275;

CONSIDÉRANT que le plan projet d'implantation préparé par Arseneault Bourbonnais arpenteurs-géomètres en date du 16 novembre 2015, minute 15957, dossier B 9724-7, considéré dans le calcul fait par la division - Permis et inspections, indiquait 23 cases, mais qu'en fait c'est le plan d'implantation de Massicotte Dignard Taillefer et Patenaude atelier d'architecture proposant 22 cases qui aurait dû être considéré dans le calcul;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle prévoit un minimum de 74 cases de stationnement et que le manque à gagner serait donc de 52 cases et non de 51 tel que mentionné dans la résolution 16-01-040;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 16-01-040 soit modifiée en substituant le chiffre « 52 » au chiffre « 51 » dans le dispositif.

« ADOPTÉE »

16-02-122 Adoption / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise un pouvoir d'aide général dans le domaine de l'environnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes de subventions en environnement sont actuellement en vigueur et adoptés sous forme de résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que le Comité environnement recommande l'abrogation du prix Hubert-Reeves, l'ajout de la subvention pour les toilettes à faible débit et quelques modifications aux différents programmes de subventions;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de se doter d'un Répertoire des subventions afin de faciliter l'administration des différents programmes, de les améliorer et d'en faire un outil d'information pratique pour les citoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adopte, tel que déposé, le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, daté du 1^{er} février 2016 et préparé par la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE soient abrogées les résolutions 10-02-118, 10-03-178, 10-05-392, 10-05-429, 10-05-441, 11-02-110, 11-02-166, 11-03-261, 11-04-308, 12-02-124, 12-02-126, 12-02-127, 12-02-128, 12-06-626, 13-03-237, 13-09-957, 14-09-869, 15-03-219, 15-03-220, 15-06-609, 15-06-610, et 15-11-1008;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-123 Adoption / Règlement n° 1270-50 / Augmentation de la densité / Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un projet de règlement portant le n° 1270-50 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-50 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-50 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare afin d'augmenter la densité maximale en logements à l'hectare dans l'affectation résidentielle de densité élevée et de modifier les mesures de verdissement des terrains occupés en tout ou en partie par des logements ».

« ADOPTÉE »

16-02-124 Adoption / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement n° 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-237 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} février 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} février 2016 un second projet de règlement avec changement;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-237 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-237 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la nomenclature de la classe d'usages H3, de modifier les ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées et le nombre de cases requises pour les personnes handicapées, de permettre des services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-50 ».

« ADOPTÉE »

16-02-125 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1717 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rue des Aubépines

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1717 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1717 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction de pavage, de bordures et d'éclairage incluant tous les ouvrages connexes sur la rue des Aubépines en décrétant une dépense et un emprunt de deux cent quatre-vingt-sept mille dollars (287 000,00 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

16-02-126 Adoption / Règlement n° 1566-05 / Modification / Règlement sur les nuisances / Portée de l'article 35.2 (RMH 450)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-05 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 afin de préciser la portée de l'article 35.2 (RMH 450) ».

« ADOPTÉE »

16-02-127 Avis de motion / Règlement n° 1694-08 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

« ADOPTÉE »

16-02-128 Adoption de projet / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1723 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux »

soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2).

« ADOPTÉE »

16-02-129 Avis de motion / Règlement n° 1723 / Division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

Le conseiller M. Rénauld Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux.

« ADOPTÉE »

16-02-130 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'une course à pied le 7 mai 2016;
- Mise en place d'une bannière aux fins de promouvoir la collecte de sang Héma-Québec qui aura lieu le 9 mars 2016 à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;
- Passage de cyclistes le 19 juin 2016 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;
- Vente de produits alcoolisés sur le site du parc de la Maison Valois dans le cadre du tournoi d'hockey Subzéro le 20 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-02-131 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-02-132 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-02-133 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 06 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier